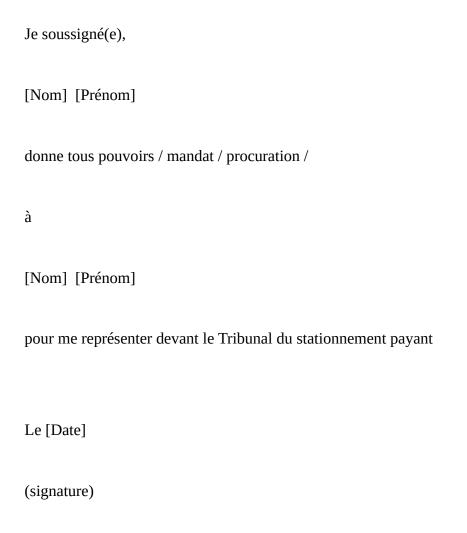
MANDAT



<u>IMPORTANT</u>: Ce mandat ne pourra être pris en compte que s'il est accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité de la personne qui vous donne tous pouvoirs pour la représenter (notamment carte nationale d'identité, passeport délivrés par la France ou un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, les cartes de séjour et de résident)